



Aide à la labélisation « Accueil Vélo » sur le territoire de Saint-Louis Agglomération

DESCRIPTION DU DISPOSITIF

PRESENTATION

Dans le cadre de sa stratégie de développement touristique, Saint-Louis Agglomération souhaite promouvoir la filière cyclo touristique, en particulier auprès des professionnels du tourisme (hébergeurs, restaurateurs ou sites touristiques).

A ce titre, et par délibération du Conseil de Communauté du 16 juin 2023, Saint-Louis Agglomération instaure une aide à la labélisation en faveur des établissements touristiques de son territoire, selon les modalités d'attribution ci-dessous.

TYPE D'ETABLISSEMENTS TOURISTIQUES CONCERNES

- Hébergeurs inscrits sur la plateforme taxe de séjour de Saint-Louis Agglomération et à jour de leurs déclarations et reversements
- Restaurants
- Campings
- Sites touristiques

BENEFICIAIRE

Le bénéficiaire doit être domicilié sur le territoire de Saint-Louis Agglomération*.

MONTANT DE L'AIDE

- 160 € maximum pour une première labélisation.

Avec un plafonnement à 80 % du montant de l'adhésion, soit 200 € et dans la limite de l'enveloppe financière annuelle prévue par Saint-Louis Agglomération.

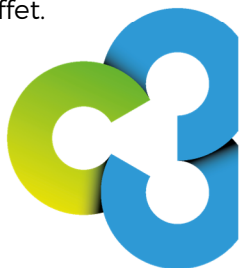
PROCEDURE

Le bénéficiaire doit transmettre par courrier à l'adresse de contact ci-dessous le dossier de candidature et les pièces justificatives obligatoires.

Pour que le dossier soit éligible, la date de la demande de labélisation doit avoir lieu avant le 31 décembre 2023.

La participation financière de Saint-Louis Agglomération ne sera versée qu'à réception de l'attestation de labélisation et/ou de la facture acquittée.

ATTENTION : l'aide à la labélisation ne concerne que la demande initiale. Le renouvellement n'est pas éligible. Cette aide est valable jusqu'à épuisement de l'enveloppe budgétaire prévue à cet effet.



FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Labélisation Accueil Vélo

NOM DE L'ETABLISSEMENT

COORDONNES DU PROPRIETAIRE

NOM : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Courriel : _____

Site web : _____

Date

Signature

* Les communes membres de Saint-Louis Agglomération sont les suivantes :

Attenschwiller, Bartenheim, Blotzheim, Brinckheim, Buschwiller, Folgenschbourg, Geispitzen, Hagenthal-le-Bas, Hagenthal-le-Haut, Hégenheim, Helfrantzkirch, Hésingue, Huningue, Kappelen, Kembs, Knoeringue, Koetzingue, Landser, Leymen, Liebenschwiller, Magstatt-le-Bas, Magstatt-le-Haut, Michelbach-le-Bas, Michelbach-le-Haut, Neuwiller, Ranspach-le-Bas, Ranspach-le-Haut, Rantzwiller, Rosenau, Saint-Louis, Schlierbach, Sierentz, Steinbrunn-le-Haut, Stetten, Uffheim, Village-Neuf, Wahlbach, Waltenheim, Wentzwiller, Zaessingue



PIECES ADMINISTRATIVES A FOURNIR

- Transmettre le formulaire d'inscription complété, daté et signé
- Transmettre la copie du bon de commande sollicitant la visite de l'ADT - Alsace Destination Tourisme avec qui il convient de fixer un rendez-vous en envoyant une demande à Sandrine SEHR sandrine.sehr@adt.alsace
- Transmettre la copie de l'attestation de labélisation obtenue
- Fournir la copie de la facture acquittée
- Joindre un RIB

CONTACT

SAINT-LOUIS AGGLOMERATION

Direction du Développement économique, de l'emploi et du tourisme

CS 50199

68305 Saint-Louis Cedex

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter la Direction du Développement économique, de l'emploi et du tourisme

Téléphone : 06 81 77 37 30

E-mail : tourisme@agglo-saint-louis.fr

